

8 décembre 2014

Accord

Concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions*

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 106: Règlement n° 107

Révision 3 – Rectificatif 4

Rectificatif 4 à la Révision 3 du Règlement (*erratum publié par le secrétariat*)

Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules des catégories M₂ et M₃ en ce qui concerne leurs caractéristiques générales de construction



Nations Unies

* Ancien titre de l'Accord: Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958.

GE.14-23839 (F) 241214 241214



Merci de recycler



Première page, liste de «tout le texte valide jusqu'aux parties suivantes», modifier comme suit:

Complément 2 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 15 octobre 2008
Complément 3 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 22 juillet 2009
Rectificatif 3 au complément 3 à la série 02 d'amendements (*erratum publié par le secrétariat*)
Complément 4 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 24 octobre 2009
Complément 5 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 24 octobre 2009
Rectificatif 1 à la révision 2 – Date d'entrée en vigueur: 11 novembre 2009
Rectificatif 2 à la révision 2 – Date d'entrée en vigueur: 10 mars 2010
Série 03 d'amendements au Règlement – 19 août 2010
Complément 6 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 9 décembre 2010
Complément 1 à la série 03 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 9 décembre 2010
Rectificatif 1 au complément 5 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur:
9 mars 2011
Complément 7 à la série 02 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 23 juin 2011

Annexe 3,

Paragraphes 7.2.3.3.1, 7.2.3.3.1.1 et 7.2.3.3.1.2, à supprimer.
